



## **Compte Rendu de l'Audio-Conférence du 25/06/2020 sur le Mouvement Local de Mutation**

**Assistaient à cette audio-conférence pour FO-DGFIP 79 : Thierry BARBIER et Dominique BERNARD**

La nouveauté de cet exercice repose essentiellement sur l'absence de CAPL et la départementalisation des affectations nationales.

L'objectif de la réunion était de décrire la construction du mouvement, les différents travaux des RH et le calendrier de publication.

### **Le mouvement :**

On tient compte des priorités :

1. super priorité du handicap sur la commune de résidence
2. les agents internes au département (y compris les agents promus de C en B) :
  - mouvement lié aux restructurations et suppressions d'emplois
  - régularisation des ALD
  - Mutation pour convenance personnelle
3. Agents externes (y compris les agents promus de B en A):
  - priorité au rapprochement familial
  - aucune priorité

Les agents en concurrence seront classés selon l'ancienneté administrative.

La DDFIP 79 recense 89 demandes de mutations internes :

- 32 demandes pour la catégorie C titulaires dont 21 pour régularisation de positionnement ALD ;
- 3 demandes pour les agents de catégorie C stagiaires ;
- 35 demandes pour les agents de catégorie B dont 16 pour régularisation de positionnement ALD ;
- 19 demandes pour les agents de catégorie A dont 6 pour régularisation de positionnement ALD.

### **L'examen des demandes :**

- examen des candidatures sur les postes au choix ;
- régularisations sur les restructurations déjà opérées, à savoir le SPFE et le SIE Sud Deux-Sèvres ;
- l'Agent de catégorie B est concerné par les suppressions d'emploi, le PPR a joint l'agent pour l'accompagner dans sa demande de mutation pour régulariser sa situation ;
- régularisation des agents détachés sur le service de détachement si l'emploi est vacant ;
- régularisation des ALD qui en ont fait la demande sur postes vacants uniquement ;
- affectation des agents bénéficiant d'une priorité pour rapprochement familial ;
- affectation des convenances personnelles.

Les demandes sont examinées dans l'ordre des vœux, puis par niveau de priorité, puis d'ancienneté administrative de l'agent.

### **Le calendrier de publication :**

- Pour les Catégories B et C :

La publication du mouvement sera faite uniquement sur ULYSSE79, il n'y aura pas de communication aux organisations syndicales.

Elle aura lieu au plus tôt le 3 juillet et au plus tard le 10 juillet. Les OS seront informées de la date de publication.

- Pour la Catégorie A

Le mouvement dépend du résultat du mouvement administratif des IDIV. Un agent est concerné par une éventuelle promotion d'inspecteur à IDIV, sa promotion aurait pour conséquence de libérer un poste au choix et donc de modifier les potentialités en local.

La DDFIP publiera dès que possible le mouvement des A.